

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2005

## **Etaient présents :**

M. Christian ARMAND, Maire, Président de Séance,  
Mrs PERAY, COLLET, Mme BLANC Adjoints,  
Mmes, LEMAITRE, ROLLI,  
Mrs CARETTI, COLLOMBET, DAVIS, GIGI, GIROD (arrivé à 20 h 30), LEVRIER, MOUTTON, ZAMORA.

**Absents excusés :** Mme Léandre (pouvoir à M. Collet), M. Martinek (pouvoir à m. Moutton).

**Absent :** M. Rabiller

Ouverture de la séance à 20 H.

1 Mme Blanc est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2 Le compte rendu de la séance du 7 juillet 2005 est approuvé à l'unanimité, après une rectification concernant le point 4.8. Collège : « Le concours d'architecte est lancé, une première sélection des candidats sera faite le 20 juillet » et non le « 20 juin ».

## **3. DELIBERATIONS :**

### **3.1. Retrait de la délibération du 3 mai 2005 constatant la désaffectation et procédant à la vente des chemins ruraux dit « de Champ Chaillot » et « du Mont »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents :

- 1) la délibération du 3 mai 2005 constatant la désaffectation et procédant à la vente des chemins ruraux dit « de Champ Chaillot » et « du Mont ».
- 2) le recours gracieux reçu en mairie le 24 juin 2005 à l'encontre de ladite délibération du 3 mai 2005. Le Conseil Municipal après examen du recours gracieux, et après avoir délibéré,  
- DIT qu'il existe effectivement une difficulté procédurale en l'absence de mise en demeure des propriétaires riverains des chemins ruraux d'acquérir lesdits chemins, en méconnaissance des dispositions de l'article L 161-10 du Code rural.

- DECIDE compte tenu de ce vice de procédure **de procéder au retrait de la délibération du 3 mai 2005** constatant la désaffectation et procédant à la vente des chemins ruraux dit « de Champ Chaillot » et « du Mont ».

***Approuvé à l'unanimité.***

## **4. POINTS DIVERS**

### **4.1. Ecole :**

#### **4.1.1. Point sur la rentrée.**

\*193 élèves sont inscrits à la rentrée, mais seuls 191 élèves sont présents :

- petite section « Mme Fichard » : 23 élèves
- moyenne section « M. Boucher Pierre » : 22 élèves
- grande section « Melle Cavaroc Lidwine » : 24 élèves
- CP « Melle Biard » : 25 élèves
- CE1 « M. Devesa et Melle Greco » : 29 élèves
- CE2 « Melle Julien » : 27 élèves
- CM1 « Melle Serra » : 24 élèves
- CM2 « M. Servanton » : 19 élèves.

M. le Maire précise que c'est exactement le même nombre d'enfants pour la rentrée 2005 que pour la rentrée 2004, et cela malgré un nombre important de villas construites ou en cours de construction. La 9<sup>ème</sup> classe acceptée en fin d'année scolaire ne devrait pas être remise en cause malgré cet effectif nettement en dessous des prévisions (201 élèves).

#### 4.1.2 Fournitures scolaires

Suite à la demande de M. Devesa, le conseil municipal accepte à l'unanimité un dépassement de 400€ pour diverses fournitures scolaires suite à la création d'une nouvelle classe.

#### 4.1.3. Personnel scolaire communal.

Monsieur le Maire donne le nouvel organigramme du personnel scolaire valable pour 3 mois.

### **4.2 Collège**

#### 4.2.1. Concours de Maîtrise d'œuvre pour le choix du cabinet d'architecte pour la construction du collège.

Trois bureaux d'architectes ont été retenus par le conseil général (sur 74 dossiers présentés) pour rendre leur projet à la mi-novembre.

#### 4.2.2. SIVU à vocation scolaire

Toutes les communes qui ont voté les premiers statuts du SIVU ont revoté pour les deuxièmes.

#### 4.2.3. Voie d'accès

\*M. Levrat Stéphane est d'accord de vendre une parcelle de 5 440 m<sup>2</sup> pour l'emprise du futur accès, une lettre de remerciements sera envoyée à M. Levrat.

\*Mme Définod de Collonges est d'accord de vendre sa parcelle, elle doit nous le confirmer par écrit. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du CM pour entériner ces deux acquisitions.

« Arrivée de M. Girod ».

### **4.3 Aménagement du bâtiment de Logras par Semcoda :**

- Pas d'avancement dans les travaux.

### **4.4. Contentieux divers :**

Arrêt de la cour d'appel de Lyon suite à la requête de M. Dimcovski contre la décision du tribunal qui annulait la délibération approuvant la révision du PLU de 2001.

### **4.5 Portage de repas à domicile.**

A la rentrée la commune devra livrer 7 repas.

## **5 COMPTES-RENDUS**

### **5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :**

#### 5.1.1. Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

#### **Réunion du 11 juillet**

#### **DECLARATION DE TRAVAUX**

- « Orange » pour le remplacement d'un pylone de 32 m à la place de celui de 25 m, vers station l'épine à Logras. Avis favorable.

- M. Pagnani, pour pose d'une clôture et de 2 portails rue du Mail. Avis défavorable.

- M. Gallard pour la pose d'une clôture lot. Les Genevray. Avis défavorable.

- Bouygues Telecom pour la pose d'armoires techniques et coffrets, vers station de l'épine à Logras. Avis favorable.

- M. Petit, pour la pose d'un vélux, Grand'rue. Avis favorable.

- M. Jacques, pour la pose d'une clôture, rue du Marquisat. Avis défavorable.

- M. Del Negro pour un abri de jardin lot. Les Genevray. Avis favorable.

- M. Dorthe, pour la pose d'une clôture chemin de la Vie Neuve. A vis favorable.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M. Hansen, pour villa « Pré Millet » à Péron. Avis favorable.

- M. Bervas, pour un abri à voiture + local lot. « Les Genevray ». Avis défavorable.

### **Réunion du 25 juillet**

#### **DECLARATION DE TRAVAUX**

- Sarl Vidéo Mania pour l'installation d'un distributeur automatique de DVD à Pré Munny. Avis favorable.

- M. Gallard pour la pose d'une clôture d'un mur de soutien et abri de jardin, lot. « Les Genevray ». Avis favorable.

- M. Pagnani, pour la pose d'une clôture et d'un portail rue du Mail. Avis favorable.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M. Mazabraud pour un abri de jardin et abri à voitures, route de la Combe. Avis défavorable.

- Mme Mukherjee pour un agrandissement de bâtiment existant, route de Choudans. Avis favorable.

- M. Frodure pour une villa à « Pré Millet » rue de Paruthiol. Avis favorable.

#### **PERMIS DE DEMOLIR**

- Mme Mukherjee pour démolition de bâtiment existant, route de Choudans. Avis favorable.

### **Réunion du 8 août 2005.**

#### **DECLARATION DE TRAVAUX**

- Mme Bloch Kryger pour la couverture d'une terrasse avec un système mobile, « Le Crêt ». Avis défavorable.

- M. Baronetti pour une clôture avec portail à Feigères. Avis favorable.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M. Baele pour une villa, chemin de la Louye à Logras. Avis favorable.

- M. Paniz pour une villa « Pré Millet » rue de Paruthiol. Avis défavorable.

- M. Girod JP pour 10 garages route de Pougny à Logras. Avis favorable, après annulation du permis de 2003 pour 12 garages.

#### 5.1.2 Demande la SARL VIDEO MANIA :

Suite à l'avis favorable pour l'installation d'un distributeur de DVD dans la zone artisanale de Pré Munny, M. le Maire donne lecture d'un modèle d'arrêté permettant l'implantation de ce projet. Accord du conseil municipal. Une délibération sera prise lors de la prochaine séance du conseil.

#### 5.1.3 Commission relations avec les Sociétés :

Compte rendu de la réunion du 30 août pour préparation du forum des sociétés du 11 septembre.

- Présentation de l'association : **SPORT CYCLISTE UCB Valserine Extrême Bike**

- Organisation du Forum du 11 septembre 2005

- Divers:

o Le calendrier des fêtes est fixé au Mardi 11 Octobre 2005 à 18h30 Salle Champ Fontaine

o La vente des brioches ADAPEI aura lieu les samedi 15 et Dimanche 16 Octobre 2005

- Questions du Comité des Fêtes:

Recherche d'un lieu de parking pour le véhicule frigorifique acquis: le préau de la Maison des sociétés est proposé

Mise à disposition du local (ancienne porcherie): après nettoyage des lieux

Remorque pour tables et bancs: projet ajourné

Mise en place d'un formulaire de location pour tout utilisateur.

Demande réitérée de l'acquisition des friteuses de la cuisine Champ Fontaine

Photocopieuse de la maison des sociétés: demande de prise en charge de la maintenance (déplacement en particulier); à suivre

#### 5.1.4 Commission VRD

Compte rendu de la réunion du 18 août.

- Deux cousins berlinois seront installés rue de la Louye et chemin de Chez Crédy. M. Durand de la DDE sera consulté pour l'implantation des stops rues : Fontaine Chargonnet, du Cercle, et du Marquisat.

- Un avant-projet sommaire sera demandé à M. Ducret pour la prolongation de la sécurisation de la Grand' rue jusqu'au carrefour rue de Paruthiol, route de la Combe.

- Sécurisation de la traversée de Logras : un rendez-vous sera organisé avec M. Fontaine ou M. Roynette pour voir s'il est possible de réaliser des chicanes sans toucher les réseaux secs et humides.

- M. Girod attire l'attention sur le fossé de la rue du Branlant qui est bouché.

## **5.2. Commissions intercommunales :**

### 5.2.1. Conseil communautaire.

Compte rendu de la réunion du 21 juillet par M. Collet.

1) Station d'épuration de Greny :

- L'entreprise Besson TP a été retenue pour le raccordement en tuyau fonte de Greny à la station d'épuration.

- L'entreprise ERE a été retenue pour la construction de la station d'épuration de Greny.

2) Energies renouvelables:

- Adoption des différents montants des aides aux particuliers qui optent pour des installations utilisant le bois ou le solaire pour le chauffage et/ou la production d'électricité pour leur maison. Ces montants seront communiqués dans le prochain Petit Péronnais

### 5.2.2. SCOT

Compte rendu de la réunion du 11 juillet sur le débat du PADD.

- Concernant le débat porté sur les relations avec l'Etat de Genève, beaucoup d'élus sont sceptiques de voir Genève « jouer le jeu ».

- Transports : Le Sud-Gessien ne bénéficiera que de transport à la demande.

- Au niveau communal la taille des commerces susceptibles d'être accordée sera de 2 000 m<sup>2</sup> de surface de vente.

## **6. COURRIER**

- lettre de remerciements pour subvention par les amis de la réserve naturelle.

- lettre de remerciements pour subvention par la maison de l'Europe du Pays de Gex.

## **7. DIVERS**

- M. Collombet demande un aménagement piétonnier pour l'accès à Ecomarché, plus un stop devant l'entreprise Vaurs à Pré Munny.

- Mme Lemaître demande la sécurisation de l'aire de jeux à Logras et de prévoir une décoration de Noël à Logras.

**SEANCE LEVEE A 21 h 20.**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON  
DU 29 SEPTEMBRE 2005**

**Etaient présents :**

M. Christian ARMAND, Maire, Président de Séance,  
Mrs PERAY, COLLET, Mme BLANC Adjoints,  
Mmes, LEANDRE, LEMAITRE (arrivée à 20 h 20), ROLLI,  
Mrs CARETTI, COLLOMBET, DAVIS, GIGI, GIROD.

**Absents excusés :** M. Martinek., M Zamora (pouvoir à M. Collet) M. Moutton (pouvoir à Mme Blanc),  
M. Lévrier, M. Rabiller.

Ouverture de la séance à 20 H.

1 Mme Léandre est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2 Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2005 est approuvé à l'unanimité, après deux rectifications concernant **le point 5.1.1.** :

- **réunion du 11 juillet** : déclaration de travaux de M. Pagnani, lire demande pour la pose de 1 portail et non 2 portails.

- **réunion du 25 juillet** : déclaration de travaux de M. Pagnani, lire demande pour la pose de 2 portails et non 1 portail.

**3.DELIBERATIONS /**

**3.1. Désignation d'un avocat suite à la requête de M. Dimcovski :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une requête Introductive d'instance (dossier n°0505354-2, enregistrée le 21/07/2005) a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Lyon par M. Dimcovski :

- *Par la présente requête, M. DIMCOVSKI, demande au Tribunal de condamner la Commune de PERON à l'indemniser du préjudice (810 703 euros) que lui cause les engagements et agissements fautifs commis par cette dernière à son détriment.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'article L.2122-22 § 16 du Code des collectivités territoriales,

- AUTORISE M. le Maire à agir en justice pour défendre et représenter les intérêts de la commune dans cette affaire, et à signer toutes pièces se rapportant à celle-ci

- DESIGNE Me Simone MAJEROWICZ, avocat du Cabinet Droit Public Consultants, à Lyon pour engager toute procédure, afin de défendre la commune dans ce dossier.

**Approuvé à l'unanimité.**

**3.2. Sursis à Statuer pour permis de construire N° 00128805J1026 déposé par la SCI « LES COTEAUX DE LOGRAS » CHEZ CAPELLI SA PROMOTION POUR 39 LOGEMENTS.**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une demande de permis de construire pour 39 logements situés rue du Branlant lieudit « en Brue » (terrain Emain) a été déposée le 16 août 2005 par la SCI « LES COTEAUX DE LOGRAS » chez CAPELLI SA PROMOTION sise à Champagne au Mont-d'Or 69410, 2 bis chemin du Coulouvrier, enregistrée sous le n° PC00128805J1026.

VU la délibération du 7 novembre 2002, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement en révision.

CONSIDERANT que le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) par délibération du 6 octobre 2004.

VU la délibération du 4 novembre 2004 par laquelle le conseil municipal considère que la phase de traduction règlementaire du PLU peut-être engagée sur la base du PADD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de surseoir à statuer sur la demande de permis de construire enregistrée sous le n° PC00128805J1026 déposée le 16 août 2005 par la SCI « LES COTEAUX DE LOGRAS » chez CAPELLI SA PROMOTION.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **3.3. Acquisition d'un terrain pour emprise de la voie d'accès du collège appartenant à Mme**

#### **Définod Juliette.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction du collège sur Péron, il y aurait lieu de prévoir l'acquisition de terrain pour l'emprise de la voie d'accès du collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'estimation des services fiscaux :

- DECIDE d'acquérir, entre autres, le terrain suivant appartenant à Mme Définod Juliette domiciliée à Collonges:

**Lieudit « En Bannu » section C**

**n°787 de 3 560 m<sup>2</sup>**

au prix de 26 €/le m<sup>2</sup>, soit pour un total de 92 560 €indemnité de réemploi comprise.

AUTORISE M. le Maire, où en en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte de vente à intervenir.

- DIT que la dépense sera prévue au budget 2006.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **3.4. Acquisition d'un terrain pour emprise de la voie d'accès du collège appartenant à M. Stéphane**

#### **Levrat.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction du collège sur Péron, il y aurait lieu de prévoir l'acquisition de terrain pour l'emprise de la voie d'accès du collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'estimation des services fiscaux :

- DECIDE d'acquérir, entre autres, le terrain suivant appartenant à M. Levrat Stéphane domicilié à Péron:

**Lieudit « En Bannu » section C**

**\*Partie du n° 1797 avec une emprise d'environ de 5 440 m<sup>2</sup>.**

au prix de 1,50 €/le m<sup>2</sup>, plus indemnité de réemploi à payer éventuellement à l'exploitant.

- AUTORISE M. le Maire, où en en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte de vente à intervenir.

**Approuvé à l'unanimité.**

« Arrivée de Mme LEMAITRE à 20 h 20 »

### **3.5. Convention avec l'association « Structure d'accueil de Péron/La Roulinotte » pour Halte garderie itinérante.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de mise en place d'une halte garderie itinérante, qui accueillera les enfants dans la salle du conseil, tous les lundi matin de 8 h 45 à 11 h 45, et précise qu'il y aurait lieu de prévoir les engagements de la commune et de l'association « structure d'accueil de Péron/la Roulinotte » concernant cette halte garderie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du projet de convention à intervenir entre la commune de Péron et l'association « structure d'accueil de Péron/la Roulinotte ».
- DIT que l'ouverture est prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2005 et qu'une subvention annuelle de 6150 €pour une demi-journée d'ouverture hebdomadaire devra être versée par la commune de Péron pour participation aux frais liés au fonctionnement.
- DIT que la subvention est prévue en partie sur le Budget 2005 et un complément sera voté par décisions modificatives.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

**Accepté à l'unanimité.**

### **3.6. Convention avec la SARL VIDEO MANIA pour installation d'un distributeur DVD sur la zone de Pré Munny :**

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents la demande de la SARL VIDEO MANIA, dont le siège est à Ferney-Voltaire (Ain) représentée par M. et Mme BADEL Xavier, pour l'installation d'un distributeur de DVD sur la zone de Pré Munny.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE l'installation d'un distributeur avec la création de parkings sur le terrain communal cadastré section C n° 1818 d'une surface de 1 182 m<sup>2</sup>, suivant la déclaration de travaux déposée par la SARL VIDEO MANIA.
- ACCEPTE les termes du projet de convention à intervenir entre la Commune et la SARL.
- DIT que le prix de location annuel sera de 250 €avec le versement d'une caution de 500 €
- AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

**Accepté à l'unanimité.**

### **3.7. Bail entre la Commune de Péron et SEMCODA pour logements dans bâtiment communal de**

#### **Logras :**

Délibération retirée de l'ordre du jour, reportée à une autre date

### **3.8. Participation au chauffage par les instituteurs de logras pour 2004/2005 :**

Délibération retirée de l'ordre du jour, reportée à une autre date.

### **3.9. Encaissement des repas à domicile par l'intermédiaire de la régie de recettes du Centre de Loisirs hors période scolaire :**

M. le Maire informe les membres présents que suite à la délibération du 20 janvier 2005 de création d'une régie de recettes pour le Centre de Loisirs de Péron, il y aurait lieu de rajouter à la liste des produits encaissés (article 3) le montant des repas livrés à domicile pendant la période hors scolaire. Il est rappelé que les recettes relatives aux repas livrés en période scolaire sont encaissées par le Sou des Ecoles de Péron.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE que les repas livrés à domicile en période hors scolaire seront encaissés par la régie du Centre de Loisirs de Péron.
- DIT que le montant d'un repas sera de 6 € ou de 5,80 € suivant la composition du repas réactualisable en fonction des tarifs pratiqués par le Sou des Ecoles de Péron.

**Accepté à l'unanimité.**

### **3.10. Modification du règlement intérieur, du projet pédagogique, et du projet éducatif du Centre de Loisirs :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des modifications ont été apportées au règlement intérieur du centre de loisirs « La Fontaine Enchantée », au projet pédagogique et au projet éducatif qui avaient été approuvés par délibération du 20 janvier 2005.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes modifiés des pièces suivantes relatives au Centre de Loisirs de Péron :
  - règlement intérieur, avec les tarifs,
  - projet pédagogique,
  - projet éducatif,

**Approuvé à l'unanimité.**

### **3.11 Décisions modificatives budgétaires :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, d'une part, certains crédits prévus au budget primitif 2005 (budget principal) se révèlent insuffisants pour régler certaines dépenses, et d'autre part, qu'il y aurait lieu d'inscrire en recettes le remboursement de la TVA sur les investissements de l'auberge. par conséquent, il est nécessaire de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les modifications budgétaires suivantes sur l'exercice 2005 du budget principal :

opération	article	intitulés	dépenses	recettes	observations
		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 200</b>	<b>1 200</b>	
	61523	entretien voies et réseaux	- 8 000		transf,en 2152
	6574	subventions de fonctionnement privés	1 150		compl,bébébus
	7022	coupes de bois		1 200	
	023	virement à la section d'investissement	8 050		
		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>100 096</b>	<b>100 096</b>	
	021	virement de la section de fonctionnement		8 050	
	2762	créances transf,drt déduction tva		183 323	
	020	dépenses imprévues	80 254		
59 (collège)	1641	emprunt		- 91 277	
	21312	bâtiments scolaires	850		bureau directrice CL
	21318	autres bâtiments publics	372		mitigeurs vestiaires foot
	21578	matériel outillage de voirie	2 815		poste souder 815, nettoyeur HP 2000

	2183	matériel de bureaux et matériel informatique	1 490		dk dur école 120, licence flot, cadastre 470, version xp cadastre 500, imprimante laser mairie 400
	2152	Installations de voirie	8 000		aménagement lyonnais
53 (PLU)	202	frais documents urbanisme	6 315		annexes sanitaires PLU

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **4. POINTS DIVERS :**

##### **4.1. P.L.U.**

4.1.1. Compte rendu de la réunion du 15 septembre.

M. le Maire informe les membres présents que le travail de la commission communale devrait être fini pour la fin de l'année, si un plan de circulation n'est pas adjoint au PLU. Après approbation de celui-ci, il devra passer 4 mois dans les services de l'Etat, puis suivra l'enquête publique.

Dans le meilleur des cas le PLU ne sera pas applicable avant septembre 2006.

4.1.2. M. le Maire présente le devis des honoraires du cabinet Nicot pour les annexes sanitaires.

##### **4.2. BÉBÉBUS :**

- Compte rendu de la réunion du 19 septembre (Mme Blanc).

\*L'association est à la recherche de personnel et d'un garage pour le bus.

\*Le véhicule coûte environ 70 000 € et un emprunt de 18 000 € sera contracté pour finir de financer l'investissement.

\*l'accueil des enfants se sera début novembre.

##### **4.3. Aménagement du bâtiment de Logras par Semcoda :**

- compte rendu de M. Peray : les travaux n'avancent toujours pas.

##### **4.4 Collège :**

###### **4.4.1. Les cabinets d'architecte ci-dessous ont été retenus :**

\* Groupement GUYARD,

\* Groupement STRATES BERLOTTIER-SARL HUCHON GRINAND,

\*Groupement PATEY,

4.4.2. Compte rendu de la réunion technique qui aura lieu à Péron le 27 septembre (M. Collet).

- examen du questionnaire contenant les remarques des bureaux d'architectes.

- Clarification de certains points du cahier des charges et des règles de travail imposées aux architectes.

Divers documents ont été demandés à la mairie (projet de route d'accès, parcellaire, zonage, PLU.

Présentation d'une maquette fin décembre 2005

A noter:

- qu'il y aura 7 places de parkings pour les bus, 60 places usagers et 20 places "minutes", toutes en dehors de l'enceinte même du collège, mais sur le tènement mis à disposition par la commune.

- Qu'il y aura 7 logements pour le personnel.

- La filière bois et le gaz seront les principales options pour le chauffage.

- Qu'il faudra décider du devenir du four à chaux.

- Que le terrain sera mis à disposition du Conseil Général.

###### **4.4.3. Voie d'accès :**

- Présentation de l'avant projet détaillé de la DDE :

\*8 m de chaussée comprenant : 1 m de trottoir, 6 m de voie, 1 m de piste cyclable,.

\*Coût des travaux estimés 290 000 € TTC sans la création du passage à niveau

- Il faudra 2 ans à la SNCF pour créer le passage à niveau avec un coût estimé compris entre 150 et

200 000 € TTC. Vu le délai demandé par la SNCF, les travaux du collège nécessiteront de passer par l'ancien passage à niveau.

#### **5. Contentieux divers :**

4.5.1. Dépôt d'un Pourvoi en cassation, par M. Dimcovski, auprès du Conseil d'Etat contre l'Arrêt de la cour d'appel de Lyon concernant la décision du tribunal qui annulait la délibération approuvant la révision du PLU de 2001.

###### **4.5.2. Sursis à statuer pour lotissement « Les Boutons d'or » :**

- recours gracieux de la famille Vuaillet et Tignon-Choudans.

- lettre de la Sous-Préfecture, demandant à M. le Maire d'annuler l'arrêté de sursis à statuer.



Les conseillers refusent à l'unanimité d'annuler le sursis à statuer.

#### 4.5.3. Sursis à statuer pour demande de logements sur terrain Emain dossier de PC n°00128805J1018:

- lettre de la Sous-Préfecture demandant à M. le Maire d'annuler l'arrêté de sursis à statuer

Les conseillers refusent à l'unanimité d'annuler le sursis à statuer.

#### **4.6 Garantie financière au profit de SEMCODA :**

Nouvelle demande de la Semcoda suite au courrier du Maire du 16 juin 2005.

Le conseil Municipal étudiera cette demande lorsque les travaux de l'aménagement du bâtiment de Logras seront terminés.

#### **4.7. Chemin de Pachalas :**

Compte rendu de la réunion du 7 septembre avec les riverains. M. le Maire dit qu'en accord avec les riverains le prix de vente sera celui fixé par les services fiscaux. Un courrier sera adressé à chacun.

#### **4.8. Bilan de la gendarmerie pour l'année 2004/2005**

Selon la gendarmerie la délinquance semble se stabiliser.

#### **4.9. Terrain de Foot.**

Compte rendu de la réunion avec Football Sud Gessien du 21 septembre.

Les membres du Club souhaitent une reprise du terrain d'honneur, et l'éclairage du terrain d'entraînement, des devis seront demandés pour être présentés au budget 2006.

#### **4.10. Cantine**

Compte rendu de la réunion du 23 septembre (M. Collet)

- Demandes de parents pour commencer la garderie à 7h30 le matin: à étudier.
- Le Sou des Ecoles donne le bilan financier de l'année écoulée positif. Le bénéfice dégagé au budget prévisionnel cantine se monte à environ 4335 € Il a été décidé de baisser le prix du ticket repas enfant de 4.90€ à 4.80€ (prix de revient du repas: 4.29€).
- Portage des repas: 6 personnes de la commune reçoivent leur repas quotidien. Prix du ticket adultes: 6€ et 5,80€ selon la formule choisie.
- Un problème de personnel sera à régler pour satisfaire l'encadrement d'un effectif croissant.
- Changement de trésorière.

#### **4.11 Demandes de M. Dimcovski.**

4.11.1. Demande pour création d'une route sur sa propriété du Moulin à Logras.

Après consultation d'un avocat, il n'y a pas de demande spécifique à faire pour ce type d'aménagement.

4.11.2. Demande pour reprise de la couverture de l'ancienne scierie du Moulin.

Après consultation d'un avocat, si les matériaux employés sont de mêmes natures et de mêmes couleurs, il n'y a pas lieu de faire une demande spécifique.

## **5 COMPTES-RENDUS**

### **5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :**

#### **5.1.1. Permis de construire (M. Peray)**

Présentation des demandes vues par la commission :

#### **Réunion du 19 septembre :**

#### **DECLARATION DE TRAVAUX**

- M. Jensen Erik pour la pose d'une clôture à Greny. Avis favorable.
- M. Filippi S. pour la construction d'un abri tunnel. Avis défavorable.
- M. Blanc M. pour la pose d'un portail, rue du Mail. Avis favorable.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- M. Moussard pour une villa lotis. « Pré Millet ». Avis favorable.
- M. Paniz R. pour une villa lotis. « Pré Millet ». Avis favorable.
- M. Cornet H. pour une villa lotis. « Pré Millet ». Avis favorable.
- M. Hobson pour une villa lotis. « Pré Millet ». Avis défavorable.
- M. Lemaître L. PC Modificatif pour garage lotis. « Les Cerisiers ». Avis favorable.
- M. Lecomte D., PC Modificatif pour implantation bâtiment, rue du Mail. Avis favorable.
- M. Lecomte D. PC Modificatif pour diverses modifications sur bâtiment. Avis défavorable.

#### **5.1.2 Commission relations avec les Sociétés :**

Compte rendu de la réunion du 30 août pour préparation du forum des sociétés du 11 septembre (M. Collet)

Bilan du forum du 11 septembre 2005 de 9h00 à 12h00

- Formule réduite
- 12 associations. Bonne fréquentation au judo. Extrême Bike Valserine était présent (Président: Morgan Blanc de Péron : Siège : à Crozet).
- Le Verger Tiocan, présent a un problème de fonctionnement, puisque son technicien est parti.
- Fréquentation moyenne du public.
- La formule 2006 sera définie au Calendrier des Fêtes

### **5.1.3 Commission VRD**

- 5.1.3.1. Présentation du projet de sécurisation de la rue de la Fontaine Chargonnet.
  - 5.1.3.2. Installation de « Coussins Lyonnais », chemin de Chez Crédy et Chemin de la Louye.
  - 5.1.3.3. Suppression des panneaux 30 kms/h route de Lyon dans Logras.
- \*Il faudra remettre des panneaux 30 kms/h aux intersections des routes de Logras et de la RD 984.

## **5.2. Commissions intercommunales :**

### **5.2.1. Conseil communautaire.**

Compte rendu de la réunion du 22 septembre (M. Armand).

Projet de regrouper les sites de skis alpins et nordiques du massif jurassien sous la même direction.

### **5.2.2. Développement économique**

Compte rendu de la réunion du 21 septembre (M. Davis).

### **5.2.3. Tourisme.**

Compte rendu de réunion (M. Gigi).

### **5.2.4. Déchets**

Compte rendu de la réunion du 21 septembre (M. Collet)

Marché de collecte : Rappel, le marché a été dénoncé. Jugement non encore rendu. Préparation du Cahier des Clauses Techniques Particulières pour relance de la procédure après jugement du tribunal administratif.

Ajustements à mettre en œuvre:

Distribution et remplacement de bacs. Le marché se termine le 15 octobre 2005.

Professionnels soumis à la redevance spéciale: révision du statut de cas particuliers

Proposition: suppression de la collecte cartons chez les professionnels. Les cartons seront acceptés gratuitement en déchetterie jusqu'à concurrence de 2 tonnes. Les entreprises qui produiront plus de 2T seront pesées et paieront à partir de 2 T. (13 entreprises identifiées aujourd'hui).

Le PET sont recyclés en plastique alimentaire (Coca, Pepsi, jus de fruits...)

Pour Lélex et Mijoux: proposition d'une collecte sélective en points verts.

Examen du tableau des entreprises exonérées de la TEOM.

Attribution du marché de travaux de la déchetterie de Versonnex: entreprise GALLIA pour 106 254,17 €HT.

Points noirs: la tournée des communes pour examiner les solutions a commencé.

BARATY: la compostière ne serait plus d'actualité; la filière bois pourrait prendre le relais.

Employés des déchetteries : 2 minimum sur le terrain, sauf le dimanche selon les lois en vigueur.

Anciens bacs encore en service: une information sera faite prochainement aux intéressés pour leur suppression.

## **6. COURRIER**

- Lettres de M. Jean-Pierre PELLOUX.

- lettre de remerciements pour subvention du Club de Twirling bâtons.

## **7. DIVERS**

7.1.1. Protection du ruisseau de la Gaine :

- Les conseillers ne souhaitent pas mettre une barrière entre le ruisseau et le passage de la Gaine.

- Par contre il faut mettre une protection entre la rue le Bruel et les jeux d'enfants.

7.1.2. Le rapport d'activité 2004, et les divers comptes administratifs 2004 de la CCPG sont à disposition au secrétariat.

7.1.3 Le columbarium est terminé.

7.1.4. Mme Rolli demande que la façade Sud de la mairie soit refaite avec signalétique.

7.1.5. Le recensement de la population sera fait du 19 janvier au 18 février 2006.

## **SEANCE LEVEE A 23 H 45**